

DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE

-----  
MAIRIE DE SACHÉ

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 15  
En exercice 15  
Présents 12  
Votants 15

L'an deux mille vingt-trois, et le 16 janvier à 20 heures,  
Le Conseil municipal de la commune de Saché, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Stéphane AUGU, Maire,

Date de convocation du Conseil municipal : le 10/01/2023,

Présents : M. Stéphane AUGU, Mme Marie-Pierre PLEURDEAU, M. Olivier BOUISSOU, Mme Séverine HEFTI-BOYER, Mme Josianne BOUGRIER, Mme Sandra JOVANOVIC, Mme Bénédicte CHEVALIER, M. Sébastien FRUGIER, Mme Cécile DESCHAMPS, M. Jules VERNIER, M. Philippe RÉDRÉAU et M. Laurent BOSSÉ.

Absents représentés : M. Pascal PLANCHANT (procuration à M. Stéphane AUGU), M. Michaël LECOMTE (procuration à M. Sébastien FRUGIER) et M. Jean DE MAISTRE (procuration à M. Philippe RÉDRÉAU).

Absent excusé : néant

Un scrutin a eu lieu, M. Sébastien FRUGIER a été élu secrétaire.

-----  
Après approbation à l'unanimité du procès-verbal de la réunion du 12 décembre 2022, Monsieur le Maire propose d'étudier les sujets figurant à l'ordre du jour :

**2023.1.1/ DÉCISION MODIFICATIVE N°3 DE 2022**

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de valider la décision modificative suivante pour l'année 2022 :

Désignation	Diminution de crédits	Augmentation crédits
D 61521 : Entretien de terrains	2,63 €	
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>2,63 €</b>	
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance		2,63 €
<b>TOTAL D 66 : Charges financières</b>		<b>2,63 €</b>

**2023.1.2/ ÉTUDE DE DROITS DE PRÉFÉRENCE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il a été saisi pour des droits de préférence sur des parcelles boisées, et laisse la parole à Olivier BOUISSOU, adjoint au Maire, pour présenter les dossiers des parcelles cadastrées :

- ZO 63 et ZO 106, situées au lieu-dit Les Gourlières, d'une superficie totale de 36 551 m<sup>2</sup> vendues au prix de 20 000 euros,
- ZO 106 située au lieu-dit Les Gourlières, d'une superficie de 22 113 m<sup>2</sup> vendue au prix de 12 476,46 euros, (droit de préférence en tant que propriétaire riverain)

- AV 158, située au lieu-dit Les Prés de Montigny, d'une superficie de 879 m<sup>2</sup> vendue au prix de 3 000 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas utiliser son droit de préférence pour ces parcelles boisées, et charge Monsieur le Maire de transmettre ces décisions aux Notaires chargés des dossiers.

### 2023.1.3/ FONDS CONCOURS TOURISME 2023

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Marie-Pierre PLEURDEAU, adjointe au Maire, pour présenter l'appel à projets touristiques communaux 2023 de la Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre. Financé par la taxe de séjour, ce fonds de concours peut être sollicité par les communes qui ont des projets permettant de développer l'attrait touristique du territoire.

Mme PLEURDEAU présente donc un des projets établit par le Conseil municipal des jeunes : la création d'un labyrinthe végétal multi sensoriel dans le jardin public. Le plan de financement suivant est proposé :

Dépenses		Recettes	
Acquisition végétaux	1 329.05 €	Fonds concours CCTVI	4 658.40 €
Acquisition bancs	778.00 €	Autofinancement	4 658.40 €
Acquisition pupitres	3 753.75 €		
Tressage osier	3 456.00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>9 316.80 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>9 316.80 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de :

- de valider le plan de financement présenté pour la création d'un labyrinthe végétal multi sensoriel,
- de charger M. le Maire de déposer cette demande de subvention au titre de l'appel à projets touristiques communaux 2023 auprès de la Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre,
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

### 2023.1.4/ ÉTUDE DES DEMANDES DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DETR 2023

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal la possibilité de déposer des demandes de subventions au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et propose un projet d'accessibilité du cimetière communal. Il présente le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Travaux	7 616.00 €	DETR	10 298.58 €
Équipements	18 130.46 €	Autofinancement	15 447.88 €
<b>TOTAL</b>	<b>25 746.46 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>25 746.46 €</b>

Madame Cécile DESCHAMPS, Conseillère municipale, évoque également le projet de réaménagement de la cuisine de la salle des fêtes communale, et notamment sa mise aux normes de sécurité. Il est proposé le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Travaux	18 451.26 €	DETR	7 380.50 €
		Autofinancement	11 070.76 €
<b>TOTAL</b>	<b>18 451.26 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>18 451.26 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de:

- présenter ces deux projets à la DETR au titre de l'année 2023,
- retenir les deux plans de financement proposés,
- charger M. le Maire de signer tous les documents afférents à ces dossiers.

#### **2023.1.5/ CHOIX D'UN FOURNISSEUR DE GAZ**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que trois des quatre contrats de fournitures de gaz des bâtiments communaux arrivent à échéance au 31 janvier 2023. Plusieurs propositions ont été reçues et certains fournisseurs ont répondu qu'ils ne pourraient pas proposer d'offre compte tenu du contexte actuel.

Il est indiqué que la commune a consommé sur l'année 2022 plus de 125 000 KWh pour un montant total de 18 500 euros.

Le débat est lancé sur le risque de choisir une offre indexée sur le prix du gaz, ne sachant pas quel sera la tendance du marché dans les mois à venir.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de choisir l'offre de TOTAL ENERGIE et charge M. le Maire de signer tous les documents afférents à cette décision.

#### **2023.1.6/ DÉTERMINATION D'UN TARIF SPÉCIFIQUE POUR LA SALLE DES FÊTES**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal les travaux prévus dans la cuisine de la salle des fêtes communale pendant le mois de juillet 2023. Il a été convenu de laisser la salle des fêtes accessible à la location en prévenant de l'indisponibilité de la cuisine.

Il est précisé qu'une personne a sollicité le secrétariat pour la location de la salle des fêtes sur cette période et la question du tarif a été abordé.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, pendant la période de travaux de la cuisine de la salle des fêtes, de proposer le tarif d'une journée aux locataires qui loueront le week-end en compensation de l'indisponibilité de la cuisine.

#### **2023.1.7/ DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION SACHÉ BOUGER**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de demande de subvention de l'association Saché Bouger qui organise sur la commune des cours de gymnastique. L'association indique que la mise en place des cours de Hip-hop à destination des enfants qui avaient été suggérée par la municipalité ne permettent pas l'équilibre budgétaire pour l'année en cours. Il est précisé que les chiffres donnés ne sont pas présentés à l'année mais au trimestre, et que leur compte bancaire présente un solde très largement positif.

De plus, il est rappelé que cette association bénéficie déjà d'un avantage en nature puisque la commune lui met à disposition les salles municipales à titre gratuit.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de reporter sa décision sur cette demande de subvention.

### **2023.1.8/ DENOMINATION D'UNE IMPASSE AU LOTISSEMENT LES HAUTS DE COUTURES**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'une impasse n'a pas été dénommée au lotissement Les Hauts de Coutures et qu'il est nécessaire d'y remédier. Deux propositions sont faites en concordance avec les voies déjà existantes qui avaient été déterminées en lien avec Honoré de Balzac :

- Impasse Hanska du nom de son épouse Ukrainienne,
- Impasse Estager du nom du voiturier utilisé par Auguste Rodin pour réaliser une statue de Balzac.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à 6 voix pour, 4 voix contre et 5 abstentions de retenir la proposition « Impasse Estager » pour la dernière voie du lotissement Les Hauts de Coutures.

### **2023.1.9/ DON DE TABLEAUX**

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les deux tableaux offerts par des habitants à la mairie et charge M. le Maire de signer tous les documents afférents à ces dons.

### **2023.1.10/ REMBOURSEMENT À UNE ASSOCIATION**

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de rembourser à l'association Saché Anim' les 500 euros de manège réglé pour le marché de Noël 2022 dont les tours étaient gratuits pour les enfants.

### **2023.1.11/ RÉALISATION D'UN ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ**

Monsieur le Maire rappelle le projet d'Atlas de la biodiversité qui a été initié par la commission participative sur l'environnement et qui pourrait être réalisé sur la commune. Une présentation a été faite en mairie par le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) en présence d'élus des communes de Pont de Ruan et Thilouze. Le coût pour une commune est de 30 000 euros sur 2 ans qui peuvent être financés à 80-90 % par des subventions notamment de l'Office français de la biodiversité. Le regroupement de plusieurs communes est possible mais le financement doit alors être mobilisé sur les Contrats régionaux de solidarité territoriale.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de lancer le projet d'Atlas de la Biodiversité communal et charge M. le Maire de signer tous les documents afférents à ce dossier.

### **2023.1.12/ CHOIX D'UN PROGRAMMISTE POUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DU BOURG ET DE L'ÉCOLE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il a rencontré en compagnie de Cécile DESCHAMPS et Philippe RÉDRÉAU des programmistes pour avancer sur le projet d'aménagement du bourg et de l'école. Deux propositions ont été reçues :

- l'agence NARTHEX pour un montant de 39 960 euros TTC,
- l'agence ÉQUIPAGE pour un montant de 23 760 euros TTC.

Il avait été convenu de rencontrer de nouveau ces deux agences, mais compte tenu des délais annoncés pour l'obtention de certaines subventions,

notamment le Fonds vert, M. le Maire propose de prendre une décision de principe sur le choix d'un programmiste pour ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de fixer une enveloppe maximale de 23 760 euros TTC avant de retenir un devis afin de laisser le temps d'une négociation. Monsieur le Maire est chargé de signer tous les documents afférents à ce dossier.

### INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe les élus d'un risque de fermeture de classe à l'école pour la rentrée de septembre 2023. En effet, l'effectif moyen par classe est stable mais assez faible depuis plusieurs années et la décision de la Direction académique de supprimer des postes d'enseignants sur le département pourrait entraîner la suppression d'une classe à Saché. Un courrier a d'ores et déjà été adressé aux parlementaires afin de les alerter sur la situation. Les parents d'élèves entendent se mobiliser contre cette fermeture de classe.

Monsieur le Maire rappelle le passage de la Roue Tourangelle le 26 mars sur la commune. Un appel aux bénévoles a été lancé afin d'organiser cet évènement. M. le Maire précise que le Tours'NMAN passera également sur la commune le 11 juin prochain.

Monsieur le Maire indique qu'il a rencontré l'entreprise Greenvolt qui propose aux communes des projets de parc éolien. Le débat s'ouvre pour savoir s'il est opportun de lancer un tel projet sur la commune.

Monsieur le Maire précise qu'il a de nouveau rencontré le propriétaire qui a proposé un terrain de plus de 3,6 hectares à la commune. Il acceptera de baisser son prix de vente à 1 euros du mètre carré.

Monsieur le Maire précise que l'INSEE a donné le nouveau chiffre de la population pour l'année 2023, 1 427 habitants, soit 8 de plus qu'en 2022.

Monsieur le Maire indique qu'il a été saisi par les services de la Préfecture pour remettre à jour le Plan communal de sauvegarde réalisé il y a quelques années par un conseiller municipal. Il propose à l'assemblée qu'un ou plusieurs élus reprennent ce dossier.

-----  
L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôture la séance à 23h.

Noms	Signature
M. AUGU Stéphane	
Mme PLEURDEAU Marie-Pierre	
M. BOUISSOU Olivier	
Mme HEFTI-BOYER Séverine	

Commune de SACHÉ – Conseil Municipal du 16 janvier 2023

M. PLANCHANT Pascal	Absent représenté
Mme BOUGRIER Josianne	
Mme JOVANOVIC Sandra	
Mme CHEVALIER Bénédicte	
M. LECOMTE Michaël	Absent représenté
M. FRUGIER Sébastien	
Mme DESCHAMPS Cécile	
M. VERNIER Jules	
M. DE MAISTRE Jean	Absent représenté
M. RÉDRÉAU Philippe	
M. BOSSÉ Laurent	